AR Prefecture
047-214701724-20230222-2023_006-DE
Reçu le 02/03/2023

DEL 2023_006

Mairie de MONCAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rétrocession VRD (Voiries et Réseaux Divers)

Nomenclature : 8.3.0.0.

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le quatorze février deux mille vingt-trois (14 février 2023), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi vingt-deux février deux mille vingt-trois (22 février 2023), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Monsieur David BUTTIGNOL, Monsieur Olivier LAMOUROUX, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Madame Sandra DUPRE, Madame Nathalie LABAT-MODAT, Monsieur Daniel PIERRE, Monsieur Philippe SOULEAU

Etaient absents excusés : Madame Séverine BOZZI, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Grégory MASSARDI, Madame Josiane SOURBES, Madame Claudie VECCHI

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUROUX

Vu le CGCT,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu les statuts d'Albret Communauté,
Vu la charte voirie d'Albret Communauté,
Vu le courrier adressé par Monsieur Alibert à la commune de Moncaut et réceptionné le 21 février 2023,

Monsieur Malisani, Maire de Moncaut, et par ailleurs propriétaire actuel du foncier pour lequel un projet de lotissement est en cours s'est retiré et ne prend part ni au débat ni au vote. Monsieur Lamouroux présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur Alibert, futur acquéreur et aménageur du lotissement qui demande à la commune un accord de principe de reprise des réseaux du lotissement « le pré de Touyre » une fois les travaux achevés.

Références Cadastrales AA25, AA26, AA1005

Les réseaux d'eau potable et l'assainissement seront repris par Eau 47. Le réseau d'électricité sera transféré à TE47. La voirie, sous réserve du respect du cahier des charges, sera transférée sans impact sur les attributions de compensation à Albret communauté sous réserve :

AR Prefecture

047-214701724-20230222-2023_006-DE
Reçu le 02/03/2023

Mairie de MONCAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Du respect d'une réalisation conforme à la circulation en lotissement (cahier des charges),
- D'intégration de l'emprise de la voirie et des parkings au domaine public communal,
- D'une délibération de la commune sollicitant le transfert de l'emprise à Albret Communauté,
- D'une délibération d'Albret Communauté intégrant l'emprise au tableau de voirie de la communauté de communes dans les conditions de la charte voirie,

Pourra être transférée à Albret Communauté.

Seules resteraient à la charge de la mairie, les dépenses suivantes :

- Les points lumineux pour un forfait annuel par TE47 par point lumineux
- L'entretien entre 2000 et 3000m² d'espaces verts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DONNE un accord de principe à l'aménageur pour la reprise des voiries et des réseaux, une fois les travaux achevés, sous réserve que toutes les réserves précitées soient levées.

Le Maire
Francis MALISANI

Le Secrétaire de Séance
Olivier LAMOUROUX